

PROCES VERBAL ET COMPTE RENDU

RÉUNION du 08 octobre 2021

Mélanie DEBRIX / Caroline DEY

- Convocation : 02 octobre 2021
- Affichage : 02 octobre 2021

L'an deux mille vingt et un, le huit octobre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Bruno LEGER, Maire.

Nombre de membres élus en exercice : 15

Sont présents (11)

Messieurs : LÉGER Bruno, LACAISSÉ Philippe, LEROY Dominique, RAGOT Christophe, BAGUESSE Loïc, LENGIN Kevin, CHARLIER Jean, MONCHATRE Éric.

Mesdames : SANCTOT Julie, DEBRIX Mélanie, ANGER Douce.

Absente excusée : GHELEIN Didier donne pouvoir à LACAISSÉ Philippe
CHABÉ Daniel donne pouvoir à CHARLIER Jean
ANTONETTI Alexandre donne pouvoir à SANCTOT Julie
HARE Elise donne pouvoir à DEBRIX Mélanie.

Secrétaire de séance : Mélanie DEBRIX.

Ordre du jour

- ✓ **Approbation du compte rendu et procès-verbal du Conseil Municipal du 03/09/2021**
- ✓ **Délibération : Approbation des changements du RISEEP suite au retour du comité technique.**
- ✓ **Délibération : Inter Caux Vexin : CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) - adoption du rapport 2020/2021.**
- ✓ **Informations :**
 - **Démarche de l'Inter Caux Vexin concernant le PCAET. (Plan Climat Air Energie Territorial)**
 - **SDE 76 : rapport d'activité 2020**
 - **Point sur le PLU**
 - **Centre Bourg : plantation des arbres en remplacement de ceux enlevés.**
- ✓ **Questions diverses.**

Approbation du dernier compte-rendu de réunion :

Sans remarques, le compte-rendu de la dernière séance est approuvé à la majorité avec 2 abstentions.

- ✓ **Délibération : RIFSEEP : modification des plafonds annuels et des cadres d'emploi – annule**
et remplace la délibération 30/2018.

Monsieur le Maire a déjà expliqué à l'ensemble des conseillers que des modifications doivent être apportées par rapport aux plafonds annuels du CIA et de l'IFSE.

Le projet a été soumis au Comité Technique en date du 1^{er} octobre dernier, et a obtenu un avis favorable.

Il s'agit donc de délibérer afin d'approuver ces modifications qui seront applicables au 1^{er} octobre 2021.

Après passage au vote, la proposition est acceptée à l'unanimité.

- ✓ **Délibération : Inter Caux Vexin : CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) - adoption du rapport 2020/2021.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que par courrier en date du 21 septembre 2021, Monsieur le Vice-Président de la Communauté de Communes Inter Caux Vexin lui a transmis le rapport établi par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T) en date du 17 septembre.

Il rappelle que le Conseil Communautaire lors de sa séance du 6 décembre 2018 a délibéré pour opter en faveur d'un passage à la fiscalité professionnelle unique à compter du 1er janvier 2019.

Conformément à l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts (C.G.I), et suite à l'instauration de la fiscalité professionnelle unique (F.P.U) à l'échelle communautaire, la Communauté de Communes Inter Caux Vexin verse aux communes membres une attribution de compensation visant à garantir la neutralité budgétaire de l'application du régime de la F.P.U.

Il rappelle que le Conseil Communautaire, lors de sa séance du 26 Janvier 2019, a délibéré pour déterminer au bénéfice des communes membres une attribution de compensation prévisionnelle évaluée en collaboration avec les services de la DRFIP et de la Préfecture de la Seine-Maritime.

La commission locale d'évaluation des charges transférées s'est réunie ensuite les 18 juin (Fontaine le Bourg) et 17 septembre (Clères), pour étudier es transferts de compétence envisagés et affiner le calcul des transferts de charges correspondants.

En effet, l'article 1609 nonies C du C.G.I précise :

« La C.L.E.C.T chargée d'évaluer les charges transférées remet dans un délai de neuf mois à compter de la date du transfert un rapport évaluant le coût net des charges transférées.

Ce rapport est approuvé par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux prévue au premier alinéa du II de l'article L. 5211-5 du code général des collectivités territoriales, prises dans un délai de trois mois à compter de la transmission du rapport au conseil municipal par le président de la commission. Le rapport est également transmis à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale. »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à la majorité (1 vote contre et 1 abstention)

- APPROUVE le rapport établi par la C.L.E.C.T en date du 17 Septembre dernier,
- DIT que l'attribution de compensation prévisionnelle 2022 est calculée en fonction de ces modifications,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire au bon aboutissement de cette affaire.

Informations et questions diverses :

Informations :

1. ICV et PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) :

Le PCAET, comme son prédécesseur le PCET, est un outil de planification qui a pour but d'atténuer le changement climatique, de développer les énergies renouvelables et maîtriser la consommation d'énergie.

Monsieur le Maire explique que l'Inter Caux Vexin a obligation de présenter son PCAET, et qu'elle a monté un forum avec des réunions de travail à travers 5 items :

- Bâtiment et habitat
- Mobilité et déplacements
- Agriculture et consommation
- Economie locale
- Les énergies renouvelables sur notre territoire.

Monsieur Monchâtre demande alors ce qu'il va se passer après ces réunions, et Monsieur Léger explique que l'ICV a mandaté un bureau d'études

2. SDE 76 : Rapport d'activités 2020.

Monsieur Léger explique que Monsieur Patrick Chauvet a été remplacé par Mme Cécile SINEAU Patry.

Il rappelle que le SDE intervient dans la distribution électrique et la distribution du gaz et a des domaines d'actions variés comme les travaux sur els réseaux, le génie civil des télécommunications, la maintenance de l'éclairage public ou la mobilité bas carbone.

Il participe au PCAET, et mène des actions au travers de diagnostics.

C'est un gros syndicat avec beaucoup d'argent : 42 à 43 millions d'euros.

Les grands chiffres de ce syndicat sont :

- 14 523 km de réseau haute et basse tension
- 8 763 postes de transformation
- 209 872 points de livraison

3. Point sur le PLU :

Monsieur Léger rappelle que début septembre 2020 les services de l'Etat ont obligé la commune à une « évaluation environnementale » de l'impact du futur PLU. L'enquête publique avait alors été annulée, et un bureau d'études missionné pour réaliser cette évaluation. La nouvelle enquête publique devrait se tenir au printemps 2022, après avis de la Commune et avis de la ComCom.

4. Centre Bourg :

Mesdames Anger et Sanctot ont contacté la pépinière Dupuis afin d'avoir un choix d'arbres à replanter suite à l'enlèvement des arbres pendant les travaux.

La pépinière a proposé différentes essences avec les prix.

Il s'agit de définir le nombre d'arbres et les essences :

- A l'arrêt du bus, 3 prunus pour assurer une continuité avec l'école.
- Sur le parking de l'église : 6 plantations : 3 cerisiers fleurs + 3 poiriers d'ornement
- Salle des fêtes : Tulipier de virginie

5. Point sur le bulletin et les activités proposées par le CCAS.

Monsieur Léger fait état des dates et activités proposées par le CCAS avec le Noël des enfants, la sortie des ados, et les colis de Noël.

Questions diverses :

- Douce Anger fait état d'un adoucisseur sur la commune de Clères, et demande s'il est prévu d'en mettre dans d'autres communes. Monsieur Léger répond qu'un système pour adoucir l'eau existe peut-être à Mont Cauvaire, et qu'il serait intéressant de se renseigner plus en détails.
- Douce Anger demande si un rétroprojecteur pourrait être mis en place lors des réunions afin d'éviter de gaspiller du papier.
- Douce Anger demande si la Route de Saint Germain va être fermée ? Monsieur Léger ne sait pas et va vérifier l'information.
- Monsieur le Maire explique que le feu tricolore sera mis en service fin octobre.
- Philippe Lacaisse explique que la rampe PMR sera finie fin de semaine prochaine, et que l'extension du bâtiment communal avance bien. Les travaux du parking de la salle des fêtes débiteront aux vacances de la Toussaint.
- Monsieur Léger annonce que la pompe à chaleur de l'école a été changée.
- Julie Sanctot indique être en attente des devis concernant les tablettes pour l'école.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 22h30

Prochain Conseil Municipal : Vendredi 05 novembre à 20 h 30 dans la salle pluridisciplinaire.